

**COUPE DE
FRANCE CADETS
DES DEPARTEMENTS®**

**ROUTE
—
PISTE
—
CYCLO
CROSS**

**COUPE DE FRANCE CADETS
DES DEPARTEMENTS**

F.F.C. 2018

REGLEMENT

Article 1 – Le but

La Fédération Française de Cyclisme met en place une Coupe de France Cadets des Départements basée sur 5 inter-régions en prenant en compte l'activité cadet du cyclisme traditionnel : Route, Piste et Cyclo-cross

Cette Coupe de France Cadets des Départements s'inscrit pleinement dans la formation, détection et sélection des jeunes talents. Elle constitue l'entrée dans le programme d'accès au haut-niveau du Projet de Performance Fédéral. Elle favorise une saine confrontation des cadets et permettent donc aux Comités Départementaux de contribuer à la formation des jeunes routiers-pistards-crossman. Véritables fil rouge de la saison pour les 15-16 ans, ces épreuves permettent aux Comités Départementaux de mieux orienter l'activité

Article 2 – Découpage des inter-régions

Les inter-régions se composent comme suit :

- Zone 1 : 3 comités
Hauts de France, Ile de France, Normandie,
(18 départements)
- Zone 2 : 3 comités
Bretagne, Région Centre, Pays de la Loire,
(15 départements)
- Zone 3 : 2 comités
Grand-Est et Bourgogne Franche Comté
(18 départements)
- Zone 4 : 2 comités
Nouvelle Aquitaine et Occitanie
(25 départements)
- Zone 5 : 3 comités
Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse
(20 départements)

Les coureurs Ultra Marins sont autorisés à participer aux épreuves de l'inter-région de leur choix .

ARTICLE 3 – Sélection des épreuves

Chaque inter-région, quel que soit le nombre de départements qui la composent, organisera 5 épreuves route, 1 épreuve de cyclo-cross à partir de 2018 (comptant pour la CF 2019) 1 épreuve sur piste, sur la base du programme et du règlement spécifique en annexe.

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier des Comités régionaux.
Voici le programme

Période	Format d'épreuves
D'octobre à Décembre N-1	1 épreuve cyclo-cross
Avril	Sur un week-end : 1 épreuve sur route de type plat sur une distance de 60 km (circuit de 4 à 6 km) 1 épreuve CLMI de 5/6 km plat
Mai	1 épreuve sur route de type vallonné sur une distance de 80km
Juin	Sur un week-end : 1 épreuve sur route en circuit vallonné, sur une distance de 60 km 1 épreuve CLME de 20 km
Juin/Juillet	1 épreuve sur piste

Chaque compétition est considérée comme une épreuve à part entière, il n'y a pas de classement général au temps.

Les clubs organisateurs retenus devront satisfaire aux obligations consignées dans le cahier des charges d'organisation.

ARTICLE 4 – Calendrier des épreuves

Chaque inter-région sera responsable de l'établissement du calendrier des épreuves qui serviront de support à la Coupe de France. La FFC validera le calendrier définitif de chaque IR comportant des épreuves route, piste et cyclo-cross.

ARTICLE 5 – La participation

1) Epreuves sur route

La participation est réservée aux sélections départementales ou bi-départementales de 3 à 6 cadets ou cadettes maximum.

Le nombre de coureurs de chaque équipe pourra varier d'une épreuve à l'autre, il en sera de même pour la fréquence de participation par coureur et ceci, sous la responsabilité du CTS, coordinateur de l'inter-région concernée.

Les coureurs porteront le maillot de la sélection départementale, pour les sélections bi - départementales, chaque coureur pourra porter le maillot de son département.

2) Epreuves sur piste

La participation réservée aux sélections départementales et bi-départementales est de 4 à 5 cadets ou cadettes maximum.

Chaque coureur ne pourra participer qu'à un maximum de 3 épreuves sauf dans le cas d'équipes de 4 coureurs (cf. tableau des participations de l'annexe piste).

3) Epreuve de cyclo-cross

Les règles de participation sont en cours d'élaboration et seront publiées en 2018.

ARTICLE 6 – Le matériel

Les coureurs devront utiliser un vélo traditionnel route, piste (avec guidon classique et roues à rayons) ou cyclo-cross selon le cas, avec un développement maximum fixé par la réglementation en vigueur.

Pour les épreuves sur route, le pignon arrière de 14 dents est obligatoire pour des facilités de dépannage.

Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Il faut entendre par casque classique, le casque habituellement utilisé dans les épreuves en peloton, comportant généralement des aérations et sans pointe aérodynamique.

Lors des CLM et des épreuves sur piste, le coureur ne peut changer de casque.

ARTICLE 7 – Les classements

A l'issue de chaque épreuve sur route et cyclo-cross un classement par équipes sera établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale et bi-départementale ⁽¹⁾ à la place réelle (voir barème ci-après) 1 point au 1^e, 2 points au 2^{ème} et ainsi de suite).

En cas d'ex-aequo entre les coureurs, chaque coureur se verra attribuer un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo.

L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prendra la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.

Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant.

Seront classées en premier les équipes départementales et bi-départementales ⁽¹⁾ terminant l'épreuve avec un minimum de trois coureurs, puis les équipes terminant avec 2 coureurs, puis les équipes terminant avec 1 coureur.

Places	Points
1	45
2	40
3	35
5	32
6	30
7	28
8	26
9	24
10	22
11	21
12	19
13	18
14	17

15	16
16	15
17	14
18	13
19	12
20	11
21	10
22	9
23	8
24	7
25	6

Points bonus sur route (hors CLM) : à l'arrivée les 3 premiers coureurs de l'épreuve marquent des points supplémentaires pour l'équipe selon le barème suivant : 1^{er} 20 points, 2^{ème} 15 points et 3^{ème} 10 points, qui s'additionnent aux points du classement général

En cas d'ex-aequo au classement général final, sera déclaré vainqueur l'équipe qui totalisera le plus de 1^{ères} places par équipes puis de places de 2^{èmes} etc et en cas d'égalité parfaite c'est le classement par équipe de la dernière épreuve qui sera prépondérant.

(1) : Les équipes bi-départementales devront faire l'objet d'une déclaration avant la première épreuve et ne pourront par la suite subir aucune modification. Dans le cas contraire, la participation aux épreuves sera possible mais l'équipe ne participera pas au classement par équipes.

Pour l'épreuve sur piste se reporter à l'annexe ci-dessous.

ARTICLE 8 – La qualification aux Championnats de France Route et Piste et aux finales Piste et Route de la Coupe de France Cadets des Départements

8.1 : Le Championnat de France sur Route cadets :

Les trois premiers départements de chaque inter-région au classement général provisoire (ou final) à la période légale des engagements pour les Championnats de France de l'Avenir (date limite), bénéficieront d'une représentation au Championnat de France Cadets à hauteur d'un coureur par département qui viendra s'ajouter au quota régional. Les manches piste et cyclo-cross font partie intégrante du classement et doivent être prise en compte.

Il est souhaitable que le Comité Régional et Départemental travaille conjointement pour désigner le coureur qui s'ajoute au quota régional.

Ces coureurs devront au même titre que les autres coureurs de la sélection porter le maillot du Comité Régional.

8.2 : Les Championnats de France sur Piste cadets 2018 :

Les vainqueurs de la Course aux Points ainsi que du Scratch de chaque inter-région cadets 2018 seront qualifiés hors quotas pour les Championnats de France Piste 2018, dans leur discipline.

Ces coureurs devront au même titre que les autres coureurs de la sélection porter le maillot du Comité Régional.

8.3 : Finale piste de la Coupe de France Cadets des Départements :

Les quatre premiers départements de chacune des manches piste inter-régionales de Coupe de France Cadets des Départements seront qualifiés pour disputer la finale Piste de la Coupe de France Cadets des Départements qui se disputera en septembre 2018. En cas de désistement d'un département, il sera fait appel au 5^{ème} et ainsi de suite.

Les épreuves seront les mêmes que lors des manches des inter-régions.

8.4 : Finale route de la Coupe de France Cadets des Départements

La finale route de la Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux équipes de sélection départementale cadets composée de 3 à 6 coureurs maximum. Les cinq premiers départements de chaque inter-région cadets seront qualifiés pour disputer la finale route de la Coupe de France Cadets des Départements. En cas de désistement d'un département, il sera fait appel au 6^{ème} et ainsi de suite.

Les manches piste et cyclo-cross interrégionales doivent être prise en compte dans le classement des comités départementaux pour l'accès à cette finale.

ARTICLE 9 – Récompenses et attributs

Six maillots seront remis à l'équipe leader à l'issue de chaque week-end de compétitions

Ces maillots devront être portés lors de la manche suivante

Les épreuves n'étant pas dotées en prix, la remise de coupe, lots en nature ou autre attribut est laissé à l'initiative de chaque organisateur. Les trois premiers de chaque épreuve et la première équipe de l'épreuve du jour devront être récompensées.

ARTICLE 10 – Les dossards

Les dossards seront attribués en fonction du classement général par équipes.

Pour la première épreuve, les dossards seront attribués en tenant compte du classement général de l'année précédente.

ARTICLE 11 : Appel des concurrents sur la ligne de départ

L'appel sur la ligne de départ ne se fera pas par ordre des dossards. Il se fera selon le processus ci-après :

- 1ère vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque Comité.
- 2ème vague : dans l'ordre des dossards, deuxième coureur de chaque Comité.
- 3ème vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants.

Nous attirons l'attention des Comités Départementaux sur le fait qu'ils devront engager les coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique. Le numéro de dossard aura son importance au moment de l'appel des coureurs au départ.

ARTICLE 12 – Le dépannage

Il sera assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur auxquels pourront s'ajouter les véhicules des Comités Départementaux et les équipes bi-départementales à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du responsable de l'inter-région et du Président du jury.

Encadrement : les équipes sont dirigées par un cadre technique titulaire du DF Entraîneur club (ou du BF2) au minimum.

L'ordre des voitures pour le dépannage fera l'objet d'un tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs selon les modalités suivantes :

Pour la première épreuve

- Tirage au sort entre les équipes départementales et bi-départementales représentées à la réunion.

➤

Pour les épreuves suivantes

- Les équipes départementales et bi-départementales dans l'ordre de leur position au classement général provisoire,

- 1^{er} tirage au sort : les équipes départementales et bi-départementales non classées et présentes à la réunion,
- 2^{ème} tirage au sort : les équipes non classées et non représentées à la réunion.

ARTICLE 13 – Les frais de déplacement et restauration

Les frais de déplacement et de restauration des concurrents et des accompagnateurs sont à la charge des Comités Départementaux respectifs.

ARTICLE 14 – Les engagements

Les engagements se feront par Internet par les comités départementaux à partir du site internet FFC rubrique engagement.

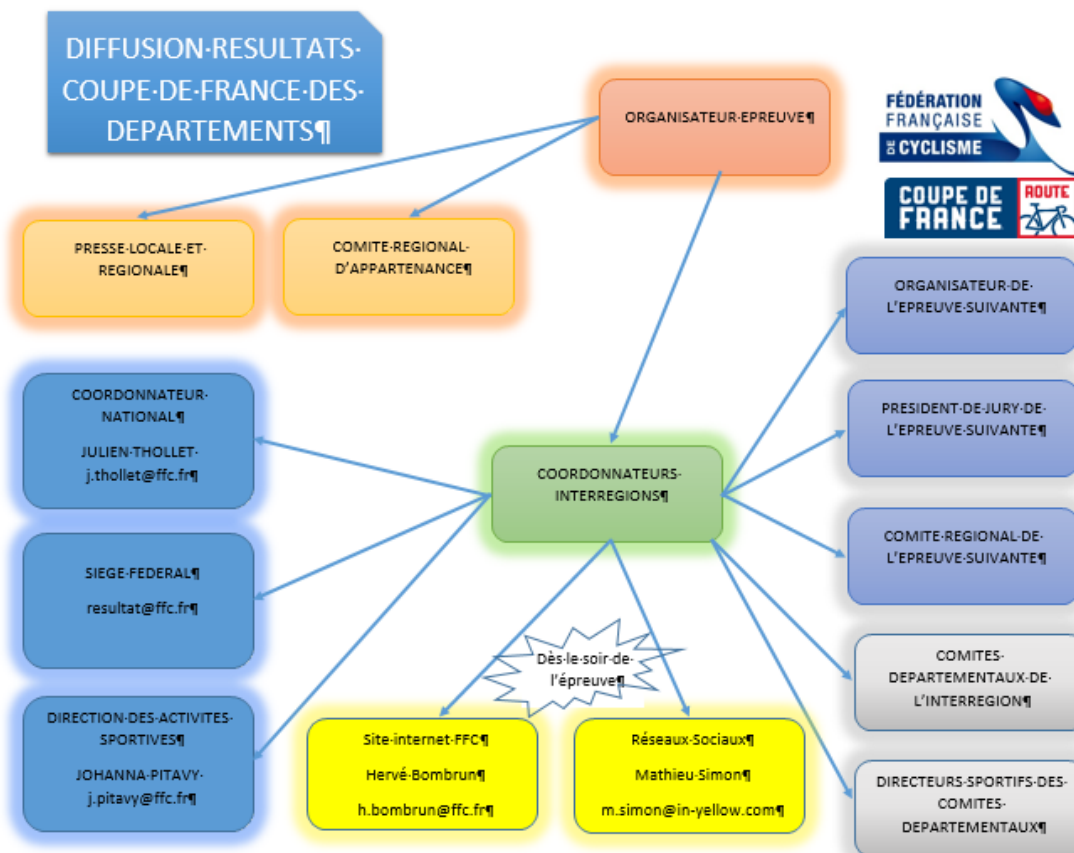
La date limite des engagements sera suivant les dispositions fédérales en vigueur.

ARTICLE 15

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ARTICLE 16- Diffusion des résultats

Le classement de l'épreuve et le classement général provisoire par équipes avec les cumuls de points devra faire l'objet d'une diffusion selon le schéma ci –après :



Le Comité Régional accueillant une épreuve de Coupe de France Cadets des Départements devra désigner l'ensemble du collège des commissaires dont un Président du jury.

ANNEXE

COUPE DE FRANCE CADETS DES DEPARTEMENTS EPREUVE PISTE

Chaque inter-région doit intégrer une manche piste dans la Coupe de France Cadets des Départements pour 2018 :

Participation :

Participation réservée aux sélections départementales de 4 à 5 (cadets ou cadettes) maximum pour la manche piste.

Manche piste :

15 à 25 départements selon la zone = 60 à 125 coureurs

1 coureur / département et par épreuve (15 à 25 coureurs ou équipes par épreuve)

Nature des épreuves :

- CLM 1 tour Départ Arrêté : 2 coureurs par équipe (autre que le démarreur de la Vitesse Par Equipes - 30 à 50 coureurs
- Américaine (2 coureurs) (15 à 25 équipes, qualifications si nécessaire)
- Course scratch 5km (15 à 25 coureurs).
- Vitesse par équipes (3 coureurs) en opposition (8 à 13 séries).
- Course aux points 12 à 15km (15 à 25 coureurs).
- Elimination (15 à 25 coureurs).
- Poursuite par équipes à 4 coureurs sur 3km (8 à 13 séries).

Chaque coureur ne peut participer qu'à un maximum de trois épreuves sauf dans le cas d'une équipe qui présente 4 coureurs (voir tableau ci-dessous)

Programme sur une journée :

Les coureurs participeraient à deux épreuves minimum chacun (exemple de participation possible).

1^{er} cas : 4 coureurs

	Américain e	1 Tour D.A	SCRATC H	Vitesse/é quipes	Course aux Points	Eliminatio n	Poursuite/ équipes.	TOTAL
A		X	X	X			X	4
B		X		X			X	3
C	X			X			X	3
D	X				X	X	X	4

2^e cas : 5 coureurs

	Américain e	1 Tour D.A	SCRATC H	Vitesse/éq uipes	Course aux Points	Eliminati on	Poursuite/ équipes.	TOTAL
A	X	X		X				3
B		X		X			X	3
C				X			X	2
D	X		X				X	3
E					X	X	X	3

Barème de points :

Même barème que sur route pour le classement par équipes des départements.
Classement établi par l'addition des points obtenus à chaque épreuve par le coureur qui représente son département.

Classement :

Chaque épreuve disputée individuellement ou par équipes attribuera des points aux 15 premiers :

* **Epreuve individuelle** : 1^{er} : 15 points ; 2^{ème} 14 points ; 3^{ème} 13 points ; 4^{ème} 12 points ; 5^{ème} 11 points et ainsi de suite jusqu'à 1 point.

* **Epreuve par équipes** : 1^{er} : 30 points ; 2^{ème} 28 points ; 3^{ème} 26 points ; 4^{ème} 24 points ; 5^{ème} 22 points ; 6^{ème} 20 points et ainsi de suite jusqu'à 2 points.

Un classement général final par équipes sera établi à l'issue des sept épreuves

En cas d'ex-aequo au classement général final, sera déclaré vainqueur l'équipe qui totalisera le plus de premières places puis de deuxièmes places. En cas de nouvelle égalité c'est l'équipe qui réalisera le meilleur temps en poursuite par équipes qui l'emportera.

Matériel :

Seul le vélo de piste traditionnel muni d'un guidon classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Les roues pleines ou à bâtons sont interdites. **Le casque classique ainsi que les gants sont obligatoire.**

Règlement :

Les épreuves devront se dérouler dans le respect des dispositions réglementaires FFC applicables aux disciplines de la piste.

Programme sur une journée :

Exemple de programme pour 20 équipes, Durée 4h45. Ce programme est à affiner avec les responsables interregions.

12:30:00	13:00:00	Echauffements Vitesse et Poursuite par équipes	1	00:30:00	00:30:00
13:00:00	13:30:00	Echauffements Courses en peloton	1	00:30:00	00:30:00
13:30:00	13:40:00	Pause	1	00:10:00	00:10:00
13:40:00	14:40:00	Poursuite Par Equipes (4 coureurs par équipes) 12 tours 3kms	10	00:06:00	00:60:00
14:40:00	15:00:00	Encadrement Minimes-Cadettes - Course aux Points 40 tours 4 Classements	1	00:20:00	00:20:00
15:00:00	15:30:00	CLM 1 tour DA (2 coureurs)	20	00:01:30	00:30:00
15:30:00	15:40:00	Encadrement Minimes-Cadettes - Elimination (2 séries)	2	00:05:00	00:10:00
15:40:00	16:05:00	Vitesse par Equipes (3 coureurs par équipe) 3 tours 750m	10	00:02:30	00:25:00
16:05:00	16:35:00	Américaine Q (2 coureurs par équipe) - 7,5 kms 30 tours 3 Classements (8 équipes en finale)	2	00:15:00	00:30:00
16:35:00	16:55:00	Encadrement Américaine Minimes-Cadettes - 10kms 40 tours 4 Classements	1	00:20:00	00:20:00
16:55:00	17:20:00	Course aux Points (1 coureur par équipe) - 50 tours 5 Classements	1	00:25:00	00:25:00
17:20:00	17:35:00	Elimination (1 coureur par équipe)	1	00:15:00	00:15:00
17:35:00	17:45:00	Scratch (1 coureur par équipe) - 5kms 20 tours	1	00:10:00	00:10:00
17:45:00	18:15:00	Américaine Finale (2 coureurs par équipe) - 60 tours 6 Classements	1	00:30:00	00:30:00
18:15:00	18:25:00	Cérémonies Protocolaires Inter-Régions et Lauréats individuels	1	00:10:00	00:10:00